

8 FEVRIER 2008

**MOBILISATION RECORD pour une ASSEMBLEE GENERALE HISTORIQUE
au SYNDICAT DES AOC BORDEAUX et BORDEAUX SUPERIEUR**

Le syndicat viticole des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, le plus grand syndicat viticole de France, affichait salle comble ce vendredi 8 février.

Les délégués cantonaux étaient, en effet, convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, puis Ordinaire pour statuer sur des orientations capitales, tant au niveau de la structure que des appellations, dans le cadre des réformes des AOC.

Au premier point de cette matinée particulièrement chargée :

La modification des statuts du syndicat viticole AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur pour permettre la reconnaissance définitive en ODG (organisme de défense et gestion) par l'INAO.

Par 173 votants sur 195 délégués, l'Assemblée Générale, en session extraordinaire, a ratifié à la quasi unanimité (98,8% des votes) les nouveaux statuts dont les principales modifications portent en particulier sur :

- ✓ **Sa composition:** avec **l'intégration de membres associés négociants** conditionneurs d'AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, désignés par la Fédération des Syndicats du Commerce en Gros des Vins et Spiritueux de Bordeaux et de la Gironde, à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Bureau du syndicat viticole.
- ✓ **Son mode de représentation:** avec la création d'une **section spécifique Bordeaux et Bordeaux Supérieur** d'une part, et **Crémant de Bordeaux** d'autre part, qui intègre désormais les élaborateurs de Crémant.
- ✓ **La définition des nouvelles missions:** en particulier **l'élaboration du cahier des charges** de chacune des appellations, **le choix de l'Organisme de contrôle** et la participation à la réalisation du **plan d'inspection**.

Dans un deuxième temps, les délégués cantonaux, réunis en Assemblée Générale ordinaire se sont prononcés sur la proposition **des cahiers des charges des AOC Bordeaux, Bordeaux 1^{er} Cru et Crémant de Bordeaux**.

Ces cahiers des charges sont le fruit d'un large consensus et l'expression d'un équilibre entre la nécessaire ambition de nos appellations et la prise en compte de la situation existante d'un grand nombre d'exploitations.

Ils témoignent également d'une très forte progression dans l'exigence des moyens à mettre en œuvre pour pouvoir revendiquer l'AOC (densité de plantation plus élevée, matériel de cave plus qualitatif et meilleure connaissance du terroir).

Après présentation et discussion point par point, ceux-ci ont été adoptés à une très large majorité. Ces textes ont été transmis à l'INAO qui devra se prononcer rapidement pour une mise en application au 1^{er} juillet 2008.

Ces décisions lourdes qui vont engager le vignoble et les 6 000 vignerons dans une nouvelle configuration pour de très nombreuses années ont pu être prises dans un climat très constructif, résultat d'un important travail préalable de concertation et d'information réalisé, sur le terrain depuis le printemps dernier.

Si bien entendu, de nombreux vignerons expriment quelques inquiétudes face aux nouvelles règles de leur métier, cette mobilisation importante traduit la volonté très nette de s'imprégner de ces changements profonds afin d'entrer 'gagnant' dans cette nouvelle ère.

En conclusion de cette assemblée, **Bernard Farges**, le président du syndicat exprimait *“sa satisfaction face à cette avancée...Cependant, il convient de rester vigilant dans la rédaction du Plan de Contrôle de ces nouveaux cahiers des charges. C'est d'abord la satisfaction du consommateur que nous recherchons. C'est pourquoi un plan de contrôle réaliste et rigoureux, reposant sur le produit fini, dégusté par un jury professionnalisé nous paraît le meilleur outil pour réussir la révolution de nos AOC.”*

Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, le 11 Février 2008

Contact Presse:

Michelle Vernoux

Maison des Bordeaux et Bordeaux Supérieur

Tél : 05 57 97 19 31

e-mail : michelle.vernoux@maisondesbordeaux.com